

Pédophilie dans l'Église Restaurer la crédibilité

DANS **ÉTUDES** 2018/12 **Décembre** , PAGES 87 À 96
ÉDITIONS **S.E.R.**

ISSN 0014-1941

DOI 10.3917/etu.4255.0087

Date de mise en ligne : 29/11/2018

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-etudes-2018-12-page-87?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour S.E.R..

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Pédophilie dans l'Église

RESTAURER LA CRÉDIBILITÉ

Entretien avec Véronique MARGRON

La récurrence des affaires de pédophilie dans l'Église interroge sur un mode de fonctionnement qui valorise l'entre-soi et le secret. On ne pourra avancer en s'appuyant sur ses propres forces. Il convient de donner la parole aux victimes et d'accepter de s'en remettre à d'autres instances pour aborder, en toute franchise, ces douloureuses questions.

Qu'est-ce qui vous a amenée à vous intéresser aux questions douloureuses des affaires de pédophilie dans l'Église ?

■ **Véronique Margron :** Un de mes premiers engagements, il y a une trentaine d'années, fut dans la protection judiciaire de la jeunesse, un service qui relève du ministère de la Justice. Je côtoyais des jeunes autour de 15-20 ans. Presque un sur deux avait été victime d'inceste. J'étais donc sensibilisée à ce qui peut se passer au sein des familles. Un autre élément déterminant dans mon parcours a été la formation que j'ai acquise auprès du théologien moraliste Xavier Thévenot. Je recevais des gens en grande souffrance, dont la vie était souvent brisée, en particulier du fait de traumatismes sexuels. Les situations étaient très diverses. Parmi elles, j'ai eu l'occasion de rencontrer des personnes qui avaient été victimes d'actes pédo-criminels de la part de prêtres ou de religieux.

Par la suite, enseignante en théologie à l'Institut catholique de Paris, puis d'Angers, au début des années 2000, on m'a proposé de faire partie d'un groupe de travail qui s'était mis en place sous l'im-

pulsion du Secrétaire général de l'épiscopat de l'époque, Mgr Stanislas Lalanne (l'actuel évêque de Pontoise). Elle était dirigée par Mgr Bernard-Nicolas Aubertin, à l'époque évêque de Chartres. Il avait eu à gérer une affaire terrible dans son diocèse qui avait conduit un prêtre aux assises. Nous nous réunissions tous les deux ou trois mois. Il s'agissait d'apporter des éclairages dans différents domaines (psychologie, droit canonique, etc.) et de répondre aux demandes des évêques sur des cas particuliers.

Je n'ai jamais cessé de recevoir des personnes. En tant que présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France (Corref), je suis régulièrement contactée par des victimes qui demandent à me voir pour parler de leur situation ou, simplement, qui m'adressent des courriers qu'elles ont envoyés à un supérieur religieux, et pour lesquels elles n'ont pas toujours reçu de réponse. Je n'ai aucune autorité hiérarchique, mais je peux essayer de transmettre ces demandes, frapper aux bonnes portes, interroger tel ou tel responsable...

Des affaires de pédophilie dans l'Église sont revenues à l'avant-plan au cours de l'année, de la visite du pape au Chili jusqu'à la pétition demandant la constitution en France d'une commission d'enquête. La chose n'est pas nouvelle. De nombreuses mesures ont été prises dans l'Église depuis près de vingt ans. Sont-elles suffisantes ?

■ **V. M. :** Pour répondre à cette question, il faut distinguer, d'une part, ce qui est de l'ordre du discernement concernant les futurs pasteurs (l'admission dans les séminaires ou noviciats), de la formation et de l'accompagnement des clercs et, d'autre part, ce qui relève du fonctionnement de l'institution ecclésiastique (la gestion des affaires). En ce qui concerne le premier volet, des mesures ont en effet été prises. Le second volet est, à certains égards, plus problématique. C'est tout ce que l'on sait au sujet de l'omerta, du secret... C'est tout une organisation qui est en cause. On ne peut sans doute pas parler de volonté délibérée de cacher les affaires : il ne s'agit pas d'un système *pensé*. Il vaut mieux parler d'une « mécanique », car c'est lié à un certain mode de fonctionnement de l'Église, fondé sur le principe de garder toutes les affaires entre soi, au nom d'un rapport bien particulier au scandale : il consisterait dans le soupçon à l'égard de l'Église plutôt que dans le mal commis.

Toutes les mesures qui avaient effectivement été prises en 2000 ne s'appliquaient qu'à des situations individuelles. Autant que je

m'en souviens, à cette époque, il n'y avait à peu près rien concernant les évêques, pas plus que sur le silence coupable qui pouvait régner. Les responsables recevaient des consignes pratiques, mais rien de plus : par exemple, comment procéder pour faire un signalement au procureur. Ou alors, il s'agissait de réponses individuelles à des questions individuelles. Il faut bien reconnaître que des mesures ont été prises, mais on n'en connaît pas l'efficacité réelle, du fait de l'absence de moyens de vérification. On ne sait pas si le fait de prendre telle ou telle mesure s'est avéré vraiment efficace à long terme. Tout cela a été laissé à la bonne volonté des personnes. Pour tel cas individuel, on a pu en effet constater l'efficacité des mesures proposées, mais c'est impossible à généraliser à l'ensemble des situations.

Il faut ajouter malheureusement la lenteur et l'opacité du fonctionnement du Saint-Siège, malgré sa détermination sur ces sujets. Des dossiers sont envoyés à Rome, à la Congrégation pour la doctrine de la foi, de qui relèvent ces affaires, ou au Dicastère de la vie consacrée. Les réponses tardent à venir et, quand nous demandons des nouvelles, on nous répond très aimablement que l'affaire suit son cours... Des mois s'écoulent sans que des mesures réelles ne soient prises. Il faut bien sûr le temps d'instruire ces dossiers, mais je ne sais si nous mesurons ce que cela représente pour les victimes et le danger que cela fait parfois courir à d'autres, selon les auteurs mis en cause.

Les instances ecclésiales cherchent à tout prix à « éviter tout scandale public ». Une telle position n'a-t-elle pas des conséquences problématiques ?

■ **V. M. :** J'avais demandé à un ami canoniste de regarder ce que dit le droit canonique à ce sujet depuis le code de 1917. Le droit de l'Église est en effet très clair au sujet de ces crimes, avec des peines très fermes. Mais les instructions romaines, durant toutes ces années, insisteront aussi sur le secret. Ce seul exemple montre combien la culture du secret est profonde dans l'institution.

Comment ne pas percevoir ce que cette attitude a de problématique, à tout le moins. Le vrai scandale ne consiste pas à rendre publiques les affaires de pédocriminalité qui se produisent au sein de l'Église, mais, au contraire, à *les cacher*. La dissimulation rappelle tragiquement ce qui se passe au sein de certaines familles. On ne parle pas des affaires d'inceste, car on craint que cela ne fasse exploser la

famille. Mais cela instaure un mode de relation pervers : on sait mais on n'en parle pas. Comment peut-il y avoir des relations de confiance si la parole, si grave sur un tel sujet, ne peut circuler et être reçue ?

C'est toujours très dangereux de vouloir faire apparaître une façade extérieure d'impeccabilité, une apparence irréprochable, surtout le jour où l'on devine que l'intérieur est moins présentable... On ne peut s'empêcher de penser à l'expression de Jésus qui qualifie les pharisiens, en apparence de bons « religieux », de « sépulcres blanchis ». Vouloir donner cette apparence se transforme en contre-témoignage, au regard de ce que nous savons aujourd'hui. De plus, ici comme ailleurs, ce mauvais secret ne fait souvent qu'alimenter les rumeurs...

La justification de la ligne de défense consiste à vouloir protéger les prêtres. Le droit canonique cherche en effet explicitement à protéger leur « réputation ». Là encore, on peut bien sûr le comprendre. Mais ce n'est pas non plus sans conséquences pratiques. À propos de la possible constitution d'une commission d'enquête parlementaire demandée par *Témoignage chrétien*, certains ont regardé ce que contenaient les archives diocésaines. Certains dossiers sont quasiment vides, en dehors des fiches administratives (différents postes occupés, éventuelles mesures disciplinaires, etc.). La raison en est la suivante : le droit canonique fait obligation aux évêques de regarder régulièrement les dossiers afin que soit préservé le droit à l'intimité du prêtre. Jusqu'à un certain point, c'est essentiel. Mais s'il s'agit d'enlever, par exemple, des courriers de victimes, cela interroge. La protection de la vie privée des uns ne peut se faire au détriment de la protection d'autres, les victimes ou leurs proches.

Beaucoup de victimes se plaignent de ne pas avoir été suffisamment entendues. Quelle est l'importance de les écouter ?

■ **V. M. :** De fait, toutes les victimes que j'ai rencontrées personnellement depuis plus de vingt ans – presque une vingtaine – souffrent de ne pas avoir été entendues. Encore récemment, j'en ai reçues qui se souvenaient très précisément des démarches qu'elles avaient effectuées. Elles se rappelaient les dates des courriers envoyés et l'absence fréquente de réponse, même de simples accusés de réception. Ce n'est heureusement pas le cas de tous les courriers : certains évêques ou supérieurs religieux étaient plus attentifs ou plus sensibles que d'autres. L'absence d'écoute creuse plus encore la douleur.

Les choses changent, mais c'est relativement récent. Ce n'est que depuis une petite dizaine d'années, voire moins, que les responsables ecclésiastiques reçoivent plus volontiers les victimes.

Mais il faut prendre aussi conscience que, pour des victimes de telles actions, ce peut être très compliqué de se mettre en relation avec un évêque. Toutes ne sont pas familières de l'Église. Comment prendre contact avec un évêque, comment s'adresser à lui ? Il faut une certaine force et souvent des relais pour oser franchir le premier pas. J'observe le fonctionnement – extrêmement divers – des cellules diocésaines. Dans beaucoup de diocèses, il faut passer par l'évêque pour contacter la cellule. Cela peut constituer un obstacle.

Dans les années 2010, plusieurs pays ont commencé à mettre en place des commissions pour l'étude des situations, mesurer l'ampleur du phénomène, accompagner et décider des réparations financières, etc. Partout où cela s'est réalisé, je crois que l'Église s'en est félicitée, y compris quand il a fallu faire face à des pages très noires¹.

Aujourd'hui, dans l'Église de France, il existe une adresse nationale où il est possible d'envoyer son témoignage. Il est répondu à la personne et, par ailleurs, le courrier est transmis à l'autorité compétente : évêque ou supérieur religieux. Mais cela ne résout pas tout car nous restons encore dans « l'entre-soi », qui suppose que la victime puisse franchir cette barrière symbolique pour entrer en relation avec quelqu'un de l'appareil institutionnel. Il en est souvent de même avec les cellules d'accueil des diocèses. Encore trop de responsables pensent que l'Église peut s'en sortir par elle-même, sans faire appel à des ressources extérieures. Je crois, au contraire, que l'on avancera si l'on accepte de confier en partie les clés de la résolution de ce drame et de cette ignominie à d'autres instances à qui l'Église fera confiance.

Quel type de commission d'enquête serait-il pertinent de mettre en place ?

■ **V. M. :** Il faut y réfléchir, mais rapidement. Je ne suis pas sûre qu'une commission parlementaire soit l'instance la plus adaptée, et cela pour deux raisons. Il y a, d'une part, un risque de politisation. D'autre part, la durée d'investigation d'une telle commission est trop courte pour

1. En janvier 2010, ayant eu vent de rumeurs d'abus sexuels, le directeur du collège jésuite de Berlin, le père Klaus Mertes, envoyait une lettre à six cents « victimes potentielles ». À l'époque, certains lui ont reproché d'avoir fait éclater le scandale et d'avoir sali l'image de l'Église. D'autres craignaient un « appel d'air » dans d'autres institutions. Mais cette opération de transparence a contribué à rétablir la confiance entre parents, élèves, enseignants et jésuites.

mener une enquête sérieuse car il faut, par exemple, proposer aux victimes qui ne se sont pas encore signalées de le faire. Tout cela prend du temps et demande des compétences particulières.

Il vaudrait mieux contacter une personnalité largement reconnue (magistrat, haut fonctionnaire...) à qui l'on confierait le soin de composer une commission pluridisciplinaire (pas seulement historique: on ne parle pas que de faits qui se seraient produits il y a plusieurs décennies). Les méthodes de travail seraient laissées à l'appréciation de cette commission: enquête à partir des archives (diocèses, congrégations...), écoute des victimes, etc. Lui seraient seulement assignés des objectifs: établir la réalité des faits, comprendre les mécanismes précis qui ont permis à des auteurs de perdurer en poste durant parfois des décennies... Il serait essentiel que les instances ecclésiales n'interfèrent pas avec le travail de cette commission. C'est une condition de crédibilité, qui évite toute accusation de dissimulation ou d'auto-amnistie. Il faudrait que son travail soit mené sur une durée suffisante: entre un an et demi et deux ans. Peut-être serait-il opportun d'y adjoindre, par exemple, une sous-commission concernant la réparation financière. L'expérience d'autres pays montre qu'une telle démarche est fructueuse et que tout le monde y gagne, en fin de compte.

L'expérience d'autres institutions confrontées à de graves crises montre d'ailleurs que la solution passe par l'externalisation de sa mise en œuvre. L'armée elle-même a en partie procédé ainsi pour se réformer.

Les révélations ne s'arrêteront pas. Il faut donc quitter la position défensive et oser prendre une décision qui – c'est vrai – n'est pas tout à fait dans les « gènes » de nos institutions qui ont beaucoup fonctionné en interne. La crise actuelle touche justement à la possibilité de l'Église de faire face par elle-même à ces actes. Sans parler ici, bien sûr, de la place de la justice civile qui doit être la première à être saisie. Il faut chercher à avancer dans cette direction. Nous le devons aux victimes et nous le devons à la société. L'Église se présente comme une institution morale. C'est ce qui, au nom de sa tradition et de ce qu'elle croit de l'humain comme enfant de Dieu, justifie qu'elle participe au débat public, argumente et manifeste ce qu'elle croit juste et bon pour les femmes et les hommes de ce temps. Aujourd'hui, c'est par cette même morale que notre Église a failli. Non seulement du fait des crimes commis par certains de ses membres, mais aussi par le silence qui les a entourés, parfois jusqu'à

une forme de complicité, comme le dit le pape François lui-même. Alors, oui, nous devons cette part de vérité, non seulement aux victimes et à leurs proches, mais à tous ceux qui nous confient leurs enfants dans le cadre de l'Enseignement catholique et de toutes les organisations de jeunesse, ou encore de celui des paroisses. Nous le devons au corps social dont nous sommes partie prenante.

Est-on suffisamment conscient de ce que représente un abus sexuel pour l'enfant qui en est la victime ?

■ **V. M. :** Je ne sais si certains croient encore qu'une agression sexuelle sur un enfant ne serait pour lui qu'un « mauvais souvenir »... Nous le savons bien désormais : cette déflagration de l'âme et du corps reste enkystée, figée. Aussi, le temps ne vient-il pas apaiser la douleur, la brisure, comme pour d'autres drames de l'existence. Ce qui est difficile, c'est que, pour véritablement tenter de le mesurer, il est essentiel d'avoir entendu, en direct, des témoignages, de s'être laissé bouleverser. Sinon le risque est d'en rester à une compréhension purement intellectuelle. On a beau lire, s'informer, rien ne remplace la rencontre effective des personnes. Souvent, d'ailleurs, les responsables religieux les plus engagés sur ce terrain sont ceux qui ont longuement rencontré des victimes. Dans cette écoute, dans ce choc, quelque chose touche alors notre propre chair.

Il y a quelques semaines, à l'occasion du dernier pèlerinage du Rosaire à Lourdes, animé par la famille dominicaine, le responsable a proposé à une victime d'intervenir sur la question très difficile pour elle du pardon. C'était une personne très engagée dans l'Église et dans la protection des mineurs, grâce à l'évêque de son diocèse qui est très en lien avec elle et avec d'autres victimes. Les auditeurs de cette conférence, quasi exclusivement laïcs, parents ou grands-parents, étaient presque recueillis en l'écoutant, tant l'écoute était grave. Ils restaient interdits devant ce qu'ils entendaient. Beaucoup ont sans doute compris qu'eux-mêmes étaient restés loin de ce que vivaient effectivement les victimes. Et, dans celles-ci, il y avait peut-être tel ou tel de leurs proches...

Parce qu'elle se fige, l'agression sexuelle, *a fortiori* sur un enfant ou une personne vulnérable, fait que le trauma vient comme s'ancrer dans tout l'être de la victime. Il s'enfouit et reste intact. Il ne s'efface pas et ne s'atténue pas. Plusieurs fois, en écoutant des victimes, dont

l'agression remontait à plusieurs décennies, j'aurais pu croire que cela s'était passé la veille, tant la violence de la douleur, de l'incompréhension, de la trahison ou encore de la peur était forte. La vie peut se reconstruire, heureusement. Des pages très heureuses peuvent s'écrire pour ces personnes, la confiance même peut se retisser, malgré ce qu'elles ont subi. Mais rien de tout cela ne se fait sans la reconnaissance de ce trauma, qui demeure. On ne peut l'ignorer. L'émotion vive, douloureuse, est toujours là, et tant et tant de circonstances peuvent la raviver. Dans ces drames, c'est comme si le temps ne s'écoulait pas. Le rapport au temps est tout à fait spécifique pour ces personnes.

On retrouve la question du secret. Le crime sexuel ne repose-t-il pas sur ce secret ?

■ **V. M. :** C'est en effet essentiel. L'agression ne se passe pas dans un lieu public, mais toujours dans la dissimulation, sans témoin. On n'imagine pas un agresseur inviter l'enfant dont il a abusé à aller raconter ce qui s'est passé à ses parents. Au contraire, il lui demande de ne pas le divulguer : « C'est notre secret à tous les deux. » De plus, l'abus affecte une relation de confiance qui s'était instaurée entre l'enfant et l'adulte. Les agressions sexuelles sont des abus de confiance. Cela rejoint la question de l'inceste. Le propos entendu de la part des parents incestueux – père, frère, oncle, parfois mère, etc. – est : « Je fais cela parce que je t'aime ; c'est pour ton bien. » L'agresseur instaure le secret. Et le trauma lui-même renforce le secret puisqu'il s'enfouit, comme on l'a dit. Quand, par-dessus le marché, l'institution ajoute une épaisseur de secret, la victime se trouve doublement ensevelie. C'est la raison pour laquelle la dissimulation de la part de l'Église est si grave : elle renforce le secret dont l'agression elle-même se nourrit.

Quand on rencontre des victimes qui ont pu construire une vie de couple et de famille à peu près normale, on perçoit, à les entendre, combien la question de redonner sa confiance à quelqu'un d'autre, d'avoir de « bons secrets » (ce qui est essentiel à l'existence), ressemble à l'ascension de l'Himalaya. L'agression sexuelle affecte ce qui fait le cœur même de la relation humaine, c'est-à-dire la confiance. Si le fondement a été brisé au départ, il sera difficile et long de bâtir des relations équilibrées, de redonner sa confiance, de croire que l'autre vous respectera en toutes circonstances.

Les affaires de pédocriminalité ne se produisent pas seulement dans l'Église, mais dans bien des institutions et dans les familles. Qu'est-ce qui fait la particularité des affaires qui concernent les prêtres ?

■ **V. M. :** L'Église est fondée sur la confiance, puisqu'elle est fondée sur le témoignage. Elle est avant tout une communauté de témoins qui repose sur les témoins de la vie, de la mort et de la résurrection du Christ. Le témoin est celui auquel on fait confiance, cru sur parole. On comprend alors le séisme que cela représente lorsque la confiance est entamée ou, pire, trahie et piétinée. De plus, nous sommes dans un environnement social où la confiance est souvent problématique : on ne fait plus confiance aux hommes politiques, aux journalistes, etc. Plus ou moins consciemment, les gens sont en quête d'une institution à laquelle ils peuvent se fier, même s'ils ne sont pas d'accord avec le contenu de ses discours. Il faut alors que les comportements soient suffisamment en adéquation avec les paroles.

Le scandale serait moins la présence de personnes pédocriminelles dans l'Église que la manière dont cela est pris en compte ?

■ **V. M. :** En effet. Le fait de le cacher représente le scandale par excellence. On ne peut pas prétendre que l'on ne savait pas, puisque précisément on avoue l'avoir caché ! Bien sûr, il est difficile de détecter des tendances pédocriminelles chez des jeunes gens en formation. Et c'est là une vraie préoccupation des formateurs. Aucune institution ne peut prétendre qu'aucun de ses membres ne sera jamais de ces agresseurs-là. Aucun discernement ne sera suffisant, alors même que tout doit être entrepris pour évaluer au mieux, avec le plus de compétences. Mais cacher les affaires, c'est autre chose. Et c'est bien tristement et scandaleusement ce qui a favorisé la perpétuation de certains de ces crimes.

N'est-ce pas l'occasion de réfléchir sur le rapport de l'Église à la sexualité ?

■ **V. M. :** C'est une question qui fait déjà l'objet de nombreuses publications ! Une difficulté est de pouvoir bien nommer les choses : l'agression sexuelle ne relève pas d'une transgression quant à l'engagement au célibat ou à la chasteté ! C'est un délit ou un crime. Il est indispensable que tous nos lieux de formation proposent un accompagnement

psycho-affectif permettant de faire la clarté avec soi-même. S'il y a bien longtemps que l'on parle de la vie affective, de l'importance d'un équilibre de vie, de la nécessité pour les clercs d'avoir des lieux de recul, où ils ne sont pas en représentation... Qu'en est-il dans la réalité? Qu'en est-il aussi du rapport à la nécessaire solitude? En outre, on voit monter une méfiance à l'égard des sciences humaines, au nom d'un discours « spirituel ». C'est potentiellement très dangereux.

C'est aussi la représentation du prêtre qui est en question. Il faut faire attention à la manière de le considérer comme un homme « à part » qui relèverait de la catégorie du « sacré ». Cela peut renforcer une image de soi quasi « surhumaine », avec un idéal tellement élevé qu'il peut, un jour, en se fissurant, briser toute la personnalité. La personne peut se bâtir une image de soi trop décalée par rapport à ce qu'elle est elle-même. Lorsque l'image s'effondre, certains ne le supportent pas.

Il importe aujourd'hui que nous soutenions les victimes, que nous regardions ce qui s'est passé. Il importe aussi que nous puissions aussi épauler avec justesse toutes celles et tous ceux qui se mettent à la suite du Christ et désirent être des serviteurs au sein du peuple de Dieu.

Entretien recueilli par François EUVÉ.



Retrouvez le dossier « **L'Église aujourd'hui** »
sur www.revue-etudes.com